



Formulaire de demande: reconnaissance directe d'un titre postgrade

1. Qu'est-ce que la reconnaissance directe d'un titre postgrade et qui peut la demander ?

- La reconnaissance directe s'applique aux titres postgrades obtenus dans les Etats de l'UE/AELE.
- Toute personne souhaitant demander une reconnaissance directe de son titre postgrade doit satisfaire cumulativement aux conditions fixées au chapitre 4, faute de quoi la reconnaissance ne sera pas possible.
- La reconnaissance d'un titre postgrade est possible uniquement si le requérant détient un diplôme fédéral ou un diplôme étranger formellement reconnu par la MEBEKO.

2. Données relatives à la demande de reconnaissance directe d'un titre postgrade

Mon diplôme est déjà reconnu. Date de la reconnaissance : _____

Mon diplôme n'est pas encore reconnu. La demande de reconnaissance est jointe à la présente demande.

Etat ayant délivré le titre postgrade : _____

Langue souhaitée pour la reconnaissance (un seul choix possible) :

Français Allemand Italien

3. Données personnelles

Formule d'appel Madame Monsieur

Nom _____ Nom de famille
à la naissance

Prénom(s) _____

Adresse _____

NPA/Lieu/Pays _____

N° AVS suisse
(si disponible) _____

Courriel _____

Téléphone _____

Date de naissance _____

Nationalité _____

Etat civil _____

Nationalité de
l'époux/épouse _____

4. Conditions requises pour la reconnaissance directe d'un titre postgrade

Pour qu'un titre postgrade obtenu dans un Etat de l'UE/AELE soit reconnu en Suisse, le requérant doit satisfaire cumulativement aux conditions suivantes :

- la personne requérante possède la nationalité de la Suisse ou de l'un des Etats membres de l'UE ou de l'AELE (Croatie exclue à l'heure actuelle) ou son conjoint possède une de ces nationalités ;
- le titre postgrade présenté (y compris les éventuelles attestations complémentaires) est conforme aux dispositions de la directive européenne 2005/36/CE ou de la Convention AELE ;
- le titre postgrade (y compris les éventuels certificats complémentaires) a été délivré par l'autorité mentionnée dans la directive de l'UE ou dans la convention AELE.
- le requérant est titulaire d'un diplôme fédéral ou d'un diplôme formellement reconnu par la MEBEKO.

5. Liste des documents à fournir

Les documents suivants doivent être joints au présent formulaire de demande dûment daté et signé (la MEBEKO se réserve explicitement le droit d'exiger d'autres documents, par exemple une attestation de conformité à la directive) :

- Copie certifiée conforme** du passeport ou de la carte d'identité et, si nécessaire, **copies certifiées conformes** du passeport ou de la carte d'identité de l'époux / l'épouse et du certificat de mariage (voir le chapitre 4 de ce formulaire de demande)
- Curriculum vitae**
- Copie certifiée conforme** du titre postgrade
- Original ou copie certifiée conforme** de la traduction du titre postgrade, si l'original n'a pas été rédigé en français, en allemand, en italien ou en anglais

IMPORTANT : Si vous disposez du certificat provisoire d'un titre postgrade, les documents suivants doivent également être joints :

- Copie certifiée conforme** de l'attestation de conformité à la directive européenne délivrée par les autorités compétentes
- Original ou copie certifiée conforme** de la traduction officielle de l'attestation complémentaire, si l'original n'a pas été rédigé en français, en allemand, en italien ou en anglais

6. Informations destinées aux requérants :

- **Demande de reconnaissance d'un diplôme :**
La reconnaissance d'un diplôme doit faire l'objet d'une demande séparée (cf. formulaire concernant la demande de reconnaissance d'un diplôme : <http://www.bag.admin.ch/themen/berufe/00407/00554/index.html?lang=fr>)
Les demandes de reconnaissance d'un diplôme et d'un titre postgrade sont traitées séparément ; les documents peuvent toutefois être envoyés ensemble, en un seul exemplaire.
- **Les documents ne seront pas restitués :**
La décision de la reconnaissance se fonde sur les documents produits. Ceux-ci demeurent donc dans nos archives et ne seront pas restitués.

➤ **Adresse de la MEBEKO :**

La demande doit être envoyée exclusivement par courrier postal. Veuillez nous envoyer le/les formulaire/s de demande ainsi que les justificatifs nécessaires à l'adresse suivante :

Office fédéral de la santé publique

MEBEKO

Schwarzenburgstrasse 161

CH – 3003 Berne

Tél : +41 58 462 94 83, fax : +41 58 463 00 09

➤ **Copies certifiées conformes :**

- Nous acceptons des copies certifiées conformes établies par les autorités suivantes en Suisse ou dans un Etat de l'UE/AELE :
Notaires, représentations diplomatiques, administrations communales, municipalités (mairie), préfectures, tribunaux et autorités citées dans les directives européennes pour les documents qu'elles établissent elles-mêmes.

Nous ne pouvons pas garantir que les copies certifiées conformes sont effectivement établies par ces autorités.

- Nous n'acceptons **pas** de copie certifiée conforme des services suivants :
Autorités dont nous ne pouvons pas lire ou vérifier la certification, traducteurs, organismes bénévoles, aumôneries, interprètes, caisses-maladie, banques et caisses d'épargne, hôpitaux, auto-certification, notamment.

➤ **Coûts et facturation :**

- L'émolument pour le traitement d'une demande de reconnaissance directe d'un titre postgrade est compris entre 800.-- et 1'000.-- francs.
- Dès que nous aurons vérifié l'exhaustivité de la demande, nous vous enverrons la facture par courrier séparé.
- L'attestation de reconnaissance (sera envoyée après le paiement des émoluments).
- Prière de n'envoyer ni chèque, ni argent liquide.

➤ **Attestation de conformité à la directive européenne**

La MEBEKO se réserve en tout temps le droit d'exiger d'autres documents, comme un certificat de conformité à la directive européenne, dans certains cas. Les requérants titulaires de titres postgrades délivrés par certains Etats membres (Bulgarie, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) sont actuellement priés de joindre automatiquement à leur demande une attestation de conformité à la directive (copie certifiée conforme et copie certifiée conforme de la traduction officielle). La liste des autorités compétentes pour délivrer ladite attestation se trouve à l'adresse suivante : <http://www.bag.admin.ch/themen/berufe/00406/00549/>.

Veuillez cocher le titre postgrade qui convient sur la page suivante, dater et signer le formulaire de demande.

7. Titre postgrade

Veillez cocher le titre qui convient :

<input type="checkbox"/> Allergologie	<input type="checkbox"/> Néphrologie
<input type="checkbox"/> Anesthésiologie	<input type="checkbox"/> Neurochirurgie
<input type="checkbox"/> Cardiologie	<input type="checkbox"/> Neurologie
<input type="checkbox"/> Chirurgie	<input type="checkbox"/> Oncologie médicale
<input type="checkbox"/> Chirurgie maxillo-faciale (formation universitaire en médecine humaine et dentaire)	<input type="checkbox"/> Ophtalmologie
<input type="checkbox"/> Chirurgie orale (odontologie)	<input type="checkbox"/> Orthodontie (odontologie)
<input type="checkbox"/> Chirurgie pédiatrique	<input type="checkbox"/> Orthopédie
<input type="checkbox"/> Chirurgie plastique	<input type="checkbox"/> Oto-rhino-laryngologie
<input type="checkbox"/> Chirurgie thoracique	<input type="checkbox"/> Pathologie
<input type="checkbox"/> Dermatologie et vénéréologie	<input type="checkbox"/> Pédiatrie
<input type="checkbox"/> Endocrinologie	<input type="checkbox"/> Pharmacologie
<input type="checkbox"/> Formation spécifique en médecine générale	<input type="checkbox"/> Physiothérapie
<input type="checkbox"/> Gastro-entérologie	<input type="checkbox"/> Pneumologie
<input type="checkbox"/> Génétique médicale	<input type="checkbox"/> Psychiatrie
<input type="checkbox"/> Gynécologie et obstétrique	<input type="checkbox"/> Psychiatrie pour enfants et adolescents
<input type="checkbox"/> Hématologie générale	<input type="checkbox"/> Radiologie diagnostique
<input type="checkbox"/> Maladies infectieuses	<input type="checkbox"/> Radiothérapie
<input type="checkbox"/> Médecine du travail	<input type="checkbox"/> Rhumatologie
<input type="checkbox"/> Médecine interne	<input type="checkbox"/> Santé publique et médecine sociale
<input type="checkbox"/> Médecine nucléaire	<input type="checkbox"/> Urologie
<input type="checkbox"/> Médecine tropicale	

Vous pouvez déposer une demande de reconnaissance directe pour plusieurs titres. Les émoluments correspondants seront perçus pour chaque demande.

Lieu et date : _____

Signature : _____